

La vérité sur le compteur Linky



ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Le changement de compteur est obligatoire

VRAI, même si les compteurs sont situés chez les clients, ceux-ci ne leur appartiennent pas. Comme le précisent les textes réglementaires et le contrat d'électricité, le client ne peut pas s'opposer à son remplacement. En cas d'obstruction persistante, le client sera à terme soumis à un relevé payant, au moins une fois par an. Dans le même sens, les communes ne peuvent pas interdire le déploiement des compteurs sur leur territoire.

Linky émet des ondes électromagnétiques dangereuses pour la santé

FAUX, comme tout appareil électrique, Linky produit un champ électromagnétique, mais comme l'ont démontré de nombreuses études (Agence nationale de la santé, Agence nationale des fréquences...) celui-ci est 1 500 fois inférieur aux normes autorisées et bien moindre que celui d'un smartphone.

Le nouveau compteur disjoncte à tout bout de champ

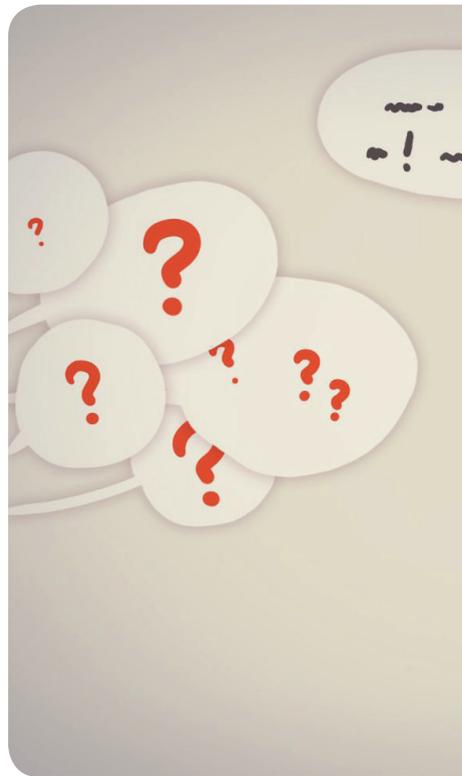
FAUX, le compteur ne disjoncte pas plus qu'avant, il est aussi tolérant. Si le client constate une différence c'est que l'ancien disjoncteur était défaillant ou calibré au dessus de l'abonnement payé par le client à son fournisseur.

Linky porte atteinte à la vie privée

FAUX, seules des données relevées par le compteur circulent dans le système d'information; elles sont cryptées, il est donc impossible de savoir si quelqu'un est dans le logement et quel appareil est utilisé à l'instant précis. D'autre part, les données de consommation appartiennent au client et ne peuvent être utilisées sans son accord, conformément aux recommandations de la CNIL.

Avec Linky le chauffe-eau se déclenche en heures pleines

VRAI dans moins de 0,2% des cas, dans les rares cas où le câblage de l'asservissement ne fonctionne pas du premier coup, le client doit mettre le chauffe-eau en marche forcée. L'entreprise de pose réintervient dans les plus brefs délais et verse une indemnité forfaitaire au client qui compense très largement le surcoût engendré par la marche forcée pendant les heures pleines.



Linky entraîne des dysfonctionnements sur les appareils électriques

Partiellement VRAI, certains appareils très rares sont sensibles au CPL. En cas de dysfonctionnement, des techniciens spécialisés dans l'analyse du CPL se déplacent chez les clients pour diagnostiquer et résoudre les problèmes au cas par cas.

Très souvent FAUX, dans la majorité des cas, l'intervention des techniciens Enedis montre que le dysfonctionnement est indépendant de Linky.

Les poseurs ne connaissent pas grand chose à l'électricité

FAUX, les poseurs sont des personnes qualifiées. Ils sont formés, évalués et habilités. Quelle que soit l'activité confiée à des prestataires, Enedis contrôle la qualité du travail en se rendant régulièrement sur place. Ce n'est pas spécifique à Linky.



Après l'installation, le coffret ne se ferme plus

VRAI et FAUX, cela a pu arriver mais aujourd'hui les entreprises réinterviennent pour ne pas laisser les coffrets ouverts et utilisent d'autres solutions techniques.

Le compteur Linky déclenche des incendies

FAUX, le matériel a subi de nombreux tests chez les constructeurs et au "LinkyLab" d'Enedis. Le compteur ne présente aucun risque d'incendie autre que celui inhérent à tout matériel ou installation électrique.

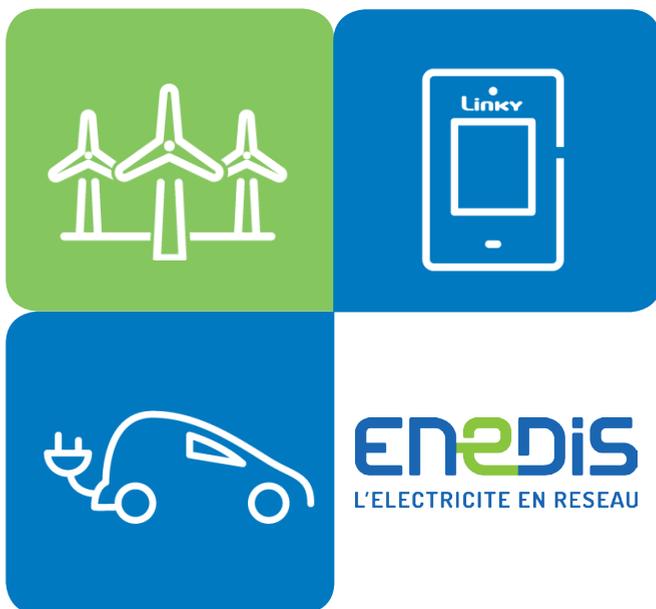
Linky ne change rien à la facture d'électricité du client

VRAI, Linky, dont l'installation est gratuite, compte l'énergie de la même façon que les anciens compteurs et ne modifie pas le contrat du client avec son fournisseur.

Avec Linky, Enedis pourra couper l'électricité à distance sans prévenir le client

FAUX, l'arrivée des compteurs ne modifie en rien les procédures actuelles pour les personnes rencontrant des difficultés de paiement. Aujourd'hui comme hier, Enedis réalise l'acte de coupure uniquement sur demande des fournisseurs d'électricité et après s'être déplacé au domicile du client concerné.

Pour toute question
n'hésitez pas à appeler
le 0800 054 659 (appel gratuit)



Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.